

sur l'ordre du jour. A cette occasion, le gouvernement fédéral n'a pas fait preuve d'esprit entreprenant ou d'initiative, pour reprendre l'expression du chef de l'opposition; il n'a pas dit quelles propositions concrètes devaient être formulées. Puis le 28 avril, les hauts fonctionnaires se sont réunis. Ils ont siégé en comité, faisant ce qui provoque maintenant la risée de nos vis-à-vis. Ils ont préparé des données statistiques et techniques. Puis il y a eu une conférence du 26 au 30 mai, qui s'est occupée d'un problème en particulier. Je n'en parlerai pas.

Après cette conférence, les hauts fonctionnaires ont passé un autre jour en comité, pour examen complémentaire. Puis, les 20 et 21 juin, s'est déroulée une autre conférence sur l'aide au chômage et les programmes de partage des frais. Le 4 juillet, le sous-comité préparatoire s'est réuni à Ottawa. Il s'est occupé de subventions à la santé et d'assurance-hospitalisation. Du 4 au 6 juillet, le comité préparatoire, formé de hauts fonctionnaires, s'est réuni à Ottawa pour traiter des relations fiscales, des questions intéressant la santé et les investissements publics.

Puis, les 11 et 12 septembre, les hauts fonctionnaires du comité préparatoire se sont réunis de nouveau à Halifax. Du 3 au 6 octobre, une autre conférence plénière a eu lieu et un certain nombre de problèmes y ont été examinés. Le 6 octobre, autre conférence des ministres de la Santé. Ensuite, du 23 au 26 janvier 1956, le comité fédéral-provincial des ministres de la Santé s'est réuni à Ottawa pour étudier une question en particulier. Je ne m'étends pas là-dessus parce qu'il s'agissait d'une question distincte. Les 2 et 3 février 1956, le comité technique des fonctionnaires s'est réuni de nouveau. Enfin, le 9 mars 1956, une conférence plénière avait lieu à Ottawa.

En plus de cette longue suite de réunions en 1955 et 1956, des opinions ont été échangées par lettres et au cours d'entrevues. On voit donc que, quand ils nous demandent de formuler des propositions concrètes avant même que toutes ces conférences aient commencé en 1960, les membres de l'opposition n'adoptent plus la même ligne de conduite qu'en 1955.

J'ai été invité à parler des demandes d'aide additionnelle présentées par les provinces. Je me rends volontiers à cette invitation. J'attendais cette occasion. Il y a déjà plusieurs jours que mes chiffres sont prêts. Ces chiffres représentent le coût estimatif additionnel, pour le Trésor fédéral, des diverses propositions provinciales soumises lors des séances publiques de la conférence fédérale-provinciale tenue les 25 et 26 juillet 1960.

[L'hon. M. Fleming.]

Comme l'a dit le chef de l'opposition, quand le 26 juillet j'ai pris la parole à la conférence à la suite des déclarations formulées par les dix premiers ministres provinciaux, j'ai fait un rapide calcul du coût estimatif de ces diverses demandes et j'ai dit qu'elles représenteraient, pour le gouvernement fédéral, des charges additionnelles d'environ 2 milliards de dollars par année. Plus tard, quand on m'a interrogé là-dessus à la Chambre, j'ai admis que ce n'était là qu'un calcul rapide. Il ne pouvait en être autrement, étant donné que j'ai dû prendre la parole immédiatement à la suite des premiers ministres provinciaux. Au cours des deux jours suivants, nous avons pu établir, au ministère, une estimation plus précise. J'ai choisi à cette fin seulement six des postes et je vais faire part au comité du coût que représente chacun de ces postes, selon les estimations de mon ministère.

Afin qu'on puisse s'y reporter plus facilement, peut-être devrais-je les consigner au compte rendu sous forme de tableau:

Estimation des frais annuels supplémentaires que la mise à exécution des propositions provinciales, présentées au cours des séances publiques de la conférence fédérale-provinciale tenue les 25 et 26 juillet 1960, imposerait au Trésor fédéral

1. Arrangements de partage d'impôts, d'après la formule de base 50-50-50, avec péréquation au niveau des deux provinces les plus riches, comme à l'heure actuelle, 1,600 millions.

2. Programme d'assurance-médicale (à l'exclusion des services dentaires et pharmaceutiques, également réclamés), appliqué à toutes les provinces, 175 millions.

3. Inclusion des institutions pour maladies mentales et des sanatoriums, ainsi que des frais de dépréciation et d'amortissement de la dette, au titre des frais partageables dans le cadre du programme actuel d'assurance-hospitalisation, et augmentation des subventions à la construction d'hôpitaux jusqu'à concurrence d'un tiers des frais de construction par lit, 100 millions.

4. Participation du gouvernement fédéral à un programme étendu de voirie qui comprendrait l'aménagement de routes de pénétration provinciales, de routes d'accès et d'installations pour touristes, 75 à 100 millions.

5. Prêts sans intérêts aux municipalités pour l'équipement social, 50 millions.

6. Exemption, pour les municipalités, des taxes fédérales de vente d'accise, 30 millions.

Total, entre 2,030 et 2,055 millions.

Je n'ai pas tenu compte dans ce calcul d'un certain nombre d'autres requêtes qui auraient pesé annuellement ou continuellement sur le Trésor fédéral, d'autres qui auraient entraîné la construction d'ouvrages, sans nous imposer d'obligations permanentes, si ce n'est, évidemment, pour l'entretien, et ainsi de suite.

L'hon. M. Martin: Ce que vous n'avez pas signalé, c'est la fausseté des prémisses.

L'hon. M. Fleming: Voici les requêtes que je n'ai pas compris dans les six que j'ai énumérées.